

# GUIDE PEDAGOGIQUE

— Opération —  
— Programmée —  
— d'Amélioration —  
de l'Habitat —

BÉNÉFICIEZ D'AIDES POUR  
RÉALISER VOS TRAVAUX\*

RÉNOVER

ADAPTER



ISOLER



Nous pouvons vous accompagner dans  
votre projet d'amélioration de l'habitat.

\* Sous conditions, voir au dos

Soutenu par :



Avec l'expertise de :



# ORGANIGRAMME DE L'ANIMATION DE LA PLATEFORME ET DE L'OPAH



## Profil du demandeur

Propriétaire  
Bailleur

Locataire

Propriétaire  
Occupant

Selon  
ressources  
et projet

**OPAH**

**ICARE**

- Travaux
- ▶ Rénovation énergétique
  - ▶ Adaptation
  - ▶ Habitat indigne

Sous condition  
de ressources !

- Travaux
- ▶ Rénovation  
Énergétique

Tous les  
ménages !



**Numéro unique**

05 24 73 86 22



**Projet Global** tous acteurs

# OPAH

## Pour qui ? Comment ça marche ?

**Aides financières pour tout propriétaire ayant des travaux de rénovation de son logement**

**Pour ma résidence principale**

**Pour louer**

### NOUS CONTACTER

Animatrice de l'OPAH

**Marcella Boubag Yabie**

**05 57 58 67 17 / 06 75 24 09 29**

[opah-hg@latitude-nord-gironde.fr](mailto:opah-hg@latitude-nord-gironde.fr)

### NOUS RENCONTRER, PERMANENCES ENTRE 9H ET 12H, TOUS LES :

Lundis à Saint-André-de-Cubzac (Maison France Services)

Mardis à Bourg-sur-Gironde (Maison des Services au Public)

Jeudis à Saint Savin (Communauté de Communes Latitude Nord Gironde)

Vendredis à Blaye (Maison France Services)

## Plateforme ICARE...

## Pour qui ? Comment ça marche ?

**Accompagnement et conseils techniques pour tous les ménages habitant sur le territoire de la Haute gironde**

### **POUR BÉNÉFICIER DES AVANTAGES DU DISPOSITIF**

il est essentiel de nous contacter avant de commencer vos travaux

**05.24.73.86.22**

**[icare@pays-hautegironde.fr](mailto:icare@pays-hautegironde.fr)**

# ANIMATION DE L'OPAH DE LA HAUTE GIRONDE

## PROPRIETAIRES OCCUPANTS, mode d'emploi...

### Qui peut en bénéficier ?

- ✓ Vous êtes **propriétaire occupant** d'un logement dans lequel vous souhaitez réaliser des travaux d'amélioration
- ✓ Vous êtes **hébergé à titre gracieux**
- ✓ Vous êtes **locataire du bailleur privé** (uniquement pour des travaux d'autonomie)

### Les conditions...

- ✓ Ressources correspondant aux plafonds définis par l'ANAH
- ✓ Le logement doit être construit depuis au moins 15 ans
- ✓ Les travaux doivent être réalisés par des artisans (fourniture et pose de matériaux) inscrit au registre de la chambre des métiers, et avec la certification Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) pour les travaux d'amélioration thermique
- ✓ Les travaux ne doivent pas être commencés avant l'accord des financeurs du projet

### Quels travaux réalisés ?



- ✓ Travaux de lutte contre l'habitat indigne



- ✓ Travaux d'économie d'énergie permettant d'obtenir au moins 25 % de gain énergétique



- ✓ Adaptation du logement aux besoins des personnes âgées ou en situation de handicap

### Quelles démarches effectuer ?

**La communauté de Communes Latitude Nord Gironde** informe les propriétaires sur les aides ainsi que sur leurs conditions d'octroi par téléphone au 06.75.24.09.29 et / ou lors des permanences territorialisées.

**Soliha**, missionné par la communauté de Communes Latitude Nord Gironde, **accompagne gratuitement** les propriétaires dans le montage administratif, technique et financier des dossiers de demande de subvention.

## **PROPRIETAIRES BAILLEURS, mode d'emploi...**

### **Qui peut en bénéficier ?**

- ✓ Vous êtes propriétaire bailleur et possédez un bâtiment dégradé que vous souhaitez réhabiliter en vue de le mettre en location

### **Les conditions...**

- ✓ Le logement doit être construit depuis au moins 15 ans.
- ✓ Les travaux doivent être réalisés par un professionnel
- ✓ Le logement doit être situé en centre bourg ou à proximité (Commerces, services, écoles)
- ✓ Les travaux doivent permettre d'obtenir au moins 35 % de gain énergétique
- ✓ Mettre en location ou continuer de louer votre bien décent et non meublé pour une durée minimum de 9 ans ou 12 ans
- ✓ Respecter le montant de loyer maximal défini localement par l'ANAH
- ✓ Louer, en tant que résidence principale, à des personnes dont les ressources sont inférieures à des plafonds définis par l'Etat ;
- ✓ Ne pas louer à des personnes de votre famille proche

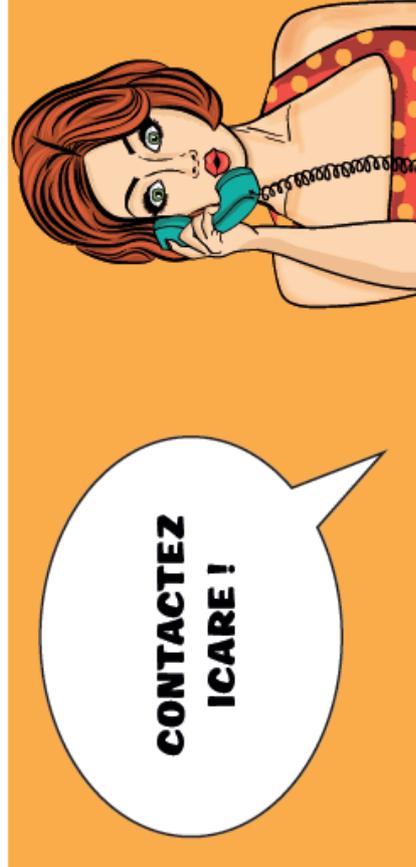


### **Quels travaux réalisés ?**

- ✓ Sont éligibles les travaux qui visent à améliorer l'habitat en matière : de sécurité (électricité, toiture, gros œuvre, ...)
- ✓ de salubrité (création d'un système de chauffage, création de sanitaires, ...)
- ✓ d'économie d'énergie (isolation des combles, ...)
- ✓ d'adaptation aux besoins des personnes âgées ou en situation de handicap
- ✓ Les travaux ne concernent pas la décoration, ils ne sont pas assimilables à de la construction neuve ou à de l'agrandissement.
- ✓ Ne pas avoir commencé les travaux avant le dépôt du dossier

# PLATEFORME DE RENOVATION ENERGETIQUE

**VOUS SOUHAITEZ  
RÉNOVER  
VOTRE LOGEMENT ?**



ANIMÉ PAR



**BESOIN D'AIDE POUR RÉALISER VOS TRAVAUX ?  
BÉNÉFICIEZ DE CONSEILS TECHNIQUES,  
NEUTRES ET GRATUITS !**

**UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL, TECHNIQUE,  
ADMINISTRATIF ET FINANCIER  
PAR DES CONSEILLERS ÉNERGIE !**

- ✓ **DES CONSEILS GRATUITS**  
par des spécialistes !
- ✓ **DES AIDES FINANCIÈRES**  
pour booster votre projet !
- ✓ **UN APPUI ADMINISTRATIF**  
pour vous aider dans vos démarches !
- ✓ **UN SUIVI DE CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE**  
après travaux !

**POUR BÉNÉFICIER DES AVANTAGES DU DISPOSITIF**  
il est essentiel de nous contacter avant de commencer vos travaux

05.24.73.86.22

[icare@pays-hautegironde.fr](mailto:icare@pays-hautegironde.fr)

ADERE



Projet financé par le Fonds Européen de Développement Régional

# PLATEFORME ICARE, mode d'emploi...

## Qui peut en bénéficier ?

- ✓ Vous êtes locataire, propriétaire occupant ou propriétaire bailleur d'un logement sur le territoire de la Haute-Gironde, sans conditions de ressources
- ✓ La Plateforme ICARE propose également un **accompagnement renforcé** pour les propriétaires occupants : visite à domicile, aide au montage de dossier de subvention et visite post-travaux.

## Dans quel but ?

- ✓ Réaliser des économies d'énergie, en effectuant des travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation, de mise en place d'énergies renouvelables
- ✓ Encourager la réalisation de rénovation énergétique globale et de qualité
- ✓ Proposer de nouvelles solutions de financement
- ✓ Renseigner gratuitement et de façon neutre les particuliers



## Quelle est la marche à suivre ?

Que ce soit pour des conseils techniques ou une demande de subvention, une conseillère Info→Energie est à votre écoute (sur rendez-vous) :

- ✓ Tous les 1ers mercredi matin à **Bourg**
- ✓ Tous les 1ers mercredi après-midi à **Saint-Savin**
- ✓ Tous les 3èmes mercredi matin à **Blaye**
- ✓ Tous les 3èmes lundi et mercredi après-midi à **Braud-et-Saint-Louis**
- ✓ Tous les 3èmes jeudi matin à **Saint-André-de-Cubzac**

**POUR BÉNÉFICIER DES AVANTAGES DU DISPOSITIF**  
il est essentiel de nous contacter avant de commencer vos travaux

05.24.73.86.22

icare@pays-hautegironde.fr